

COP 21 ET LOI DE TRANSITION ENERGETIQUE

QUEL BILAN EN 2016 ?

COP 21

L'objectif...

— Maintenir le réchauffement climatique en dessous des 2°C —



Lors de la conférence, les pays se sont accordés à maintenir la hausse moyenne des températures bien en dessous des 2°C par rapport au niveau préindustriel, et à franchir la barre des 1,5°C d'ici à 2100.

Parvenir à l'objectif des 2°C était encore impensable il y a quelques mois. Reste à savoir comment honorer cette promesse.

COP 21

L'objectif...

Objectif mondial à long terme : zéro émission



Les pays se sont engagés à atteindre l'objectif de « zéro émission net » entre 2050 et 2100.

Le comité scientifique de l'ONU sur le climat assure que les émissions totales de gaz à effet de serre devront être abaissées à zéro d'ici à 2070 pour éviter un réchauffement dangereux.

COP 21

Le pilotage...

Faire le point tous les cinq ans



Les pays se sont accordés à une révision de leurs promesses tous les cinq ans, afin de les renforcer et de passer en dessous de la barre des 2°C. Le premier bilan aura lieu en 2023.

Le suivi régulier, réalisé grâce à un écran satellite, est un excellent outil pour rappeler leurs engagements aux pays qui pourraient avoir oublié.

COP 21

Comment...

Financement




Les fonds pour aider les pays en développement à s'adapter au changement climatique et à la transition vers des énergies propres ont été déplacés dans la partie non contraignante de l'accord. Par conséquent, les pays devront définir une feuille de route claire pour augmenter le financement climat à 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020.

Ce point est une concession faite aux États-Unis, qui savent qu'ils ne tiendront pas une telle promesse à cause d'un sénat majoritairement républicain.

COP 21

Comment...

Pertes et dommages



L'accord contient un passage sur les pertes et dommages, un mécanisme pour subvenir aux besoins des pays vulnérables qui subissent des pertes financières suite à des catastrophes climatiques.

L'accord contient aussi une clause concédée aux États-Unis, qui se voient ainsi rassurés de ne pas avoir à répondre aux demandes de fonds des pays les plus vulnérables au changement climatique.

COP 21

Les pièces manquantes...



Aviation et transport maritime ne sont pas mentionnés dans l'accord

Le transport maritime international et l'aviation émettent tout autant que les pays riches. Pourtant ces secteurs ne sont pas soumis à l'accord de la COP 21 car ils n'opèrent pas dans les frontières d'un pays spécifique. Par ailleurs, leurs émissions devraient considérablement augmenter d'ici à 2050.



Toujours pas de prix pour le CO₂

L'accord ne contient pas non plus de référence directe au prix du carbone. La tarification du carbone se fait en pénalisant la pollution par le carbone. Un prix du carbone clair et prédictible permettrait d'envoyer un message fort aux investisseurs, aux consommateurs et aux fournisseurs d'énergie : le monde doit sérieusement lutter contre le changement climatique.

Et nous, et nous, et nous ?



La stratégie nationale de transition écologique 2015-2020 (SNTEDD)

▪ 4 ENJEUX ÉCOLOGIQUES MAJEURS :

- Changement climatique
- Perte accélérée de la biodiversité
- Raréfaction des ressources
- Risques sanitaires environnementaux

▪ 9 AXES TRANSVERSAUX :

- Développer des territoires durables et résilients
- S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
- Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales
- Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
- Accompagner la mutation écologique des activités économiques
- Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique
- Eduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le DD
- Mobiliser les acteurs à toutes les échelles
- Promouvoir le DD au niveau européen et international



La stratégie nationale de transition écologique 2015-2020 (SNTEDD)

Au niveau territorial, la SNTEDD est également un outil essentiel au service de la cohérence de l'action de l'Etat :

- Les **contrats de plan Etat région** 2015-2020 prendront en compte la transition écologique et fixeront un cadre favorable pour la mise en œuvre de la SNTEDD à l'échelon régional. A cet égard, les DREAL sont un rouage essentiel sur lesquels les Préfets s'appuieront pour définir et animer cette stratégie.
- La constitution de **comités régionaux de la transition écologique** (CRTE) réunissant les parties prenantes sera encouragée, en liaison avec les Conseils régionaux et les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER).
- Les collectivités locales, aux rôles renforcés par la nouvelle organisation du territoire, poursuivront, avec l'appui des services de l'Etat, l'élaboration et le déploiement de **territoires à énergie positive pour une croissance verte**, de **projets territoriaux de développement durable** et d'**Agendas 21 locaux**.

▪ 39 indicateurs essentiels et 33 indicateurs complémentaires

Loi transition énergétique pour la croissance verte : les grands objectifs



-40% d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990



-30% de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012



Porter la part des énergies renouvelables à **32%** de la consommation finale d'énergie en 2030 et à **40%** de la production d'électricité



Réduire la consommation énergétique finale de **50% en 2050** par rapport à 2012

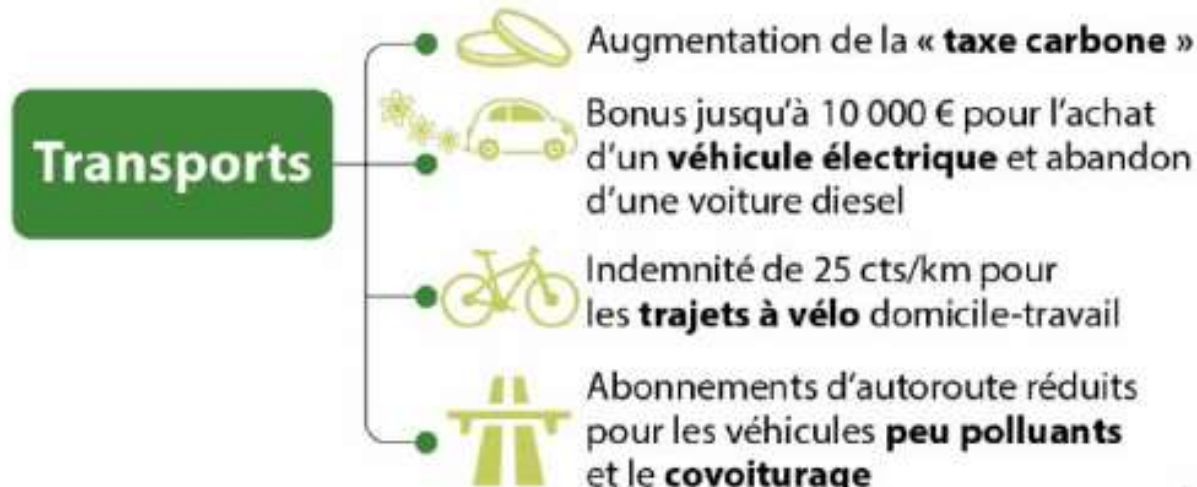


-50% de déchets mis en décharge à l'horizon 2025



Diversifier la production d'électricité et baisser à **50%** la part du nucléaire à l'horizon 2025

Loi transition
énergétique
pour la
croissance
verte :
quelques
dispositifs
incitatifs



Quelques engagements des collectivités



Inciter les collectivités locales et les citoyens à dépasser les objectifs climatiques et énergétiques européens. Les villes signataires de la convention s'engagent à réduire leurs émissions de CO2 de plus de 20 % d'ici à 2020 grâce à des mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique et accroître l'utilisation des énergies renouvelables.

Exemples d'actions financées à 50% :

- travaux de rénovation thermique des bâtiments communautaires
- achat de véhicules électriques ou gaz naturel



La Mayenne en est à l'étape 3 sur 4 : construction du plan climat-énergie territorial mais le GAL Sud-Mayenne en est déjà à sa mise en œuvre (énergie, actions pédagogiques, ...).

Des engagements particuliers de certaines collectivités :

Exemple : communauté urbaine de Dunkerque (CUD)

→ devenir un territoire 100% énergies renouvelables à l'horizon 2050.

Un exemple d'appel à projets citoyens : Bouguenais en Loire-Atlantique

Bouguenais Ensemble pour l'Avenir (BEA)



C'est le nouveau nom donné pour la démarche de développement durable.

Pour renouveler l'ex-Agenda 21, les élus municipaux ont rencontré ceux qui font vivre la commune : citoyens tirés au sort, associations, écoles volontaires...

De septembre à décembre, la Ville a procédé à un état des lieux des pratiques actuelles, recensé les aspects à améliorer, les actions à reconduire (le bio dans les cantines, la maîtrise de l'énergie...). A l'issue de ce diagnostic, des premières préconisations se dégageront en janvier 2016. En concertation avec les élus et les services municipaux, le groupe de pilotage composé d'habitants volontaires participera à choisir les actions à mettre en oeuvre au premier trimestre. Chaque citoyen peut contribuer à la démarche "Bouguenais Ensemble pour l'Avenir".

Place aux idées innovantes : et si certaines actions étaient portées par un groupe d'habitants d'un quartier ? ou par une école ? Au cours de l'année, un travail spécifique sera proposé aux

entreprises autour de thèmes comme la gestion des déchets ou les déplacements des salariés...

Sources :

CCNUCC (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) – EurActiv :

www.euractiv.fr/topics/ccnucc

Florence Brunet-Chauveau, cabinet Altamire, Angers

www.ecorenove.fr

www.developpement-durable.gouv.fr

www.votreenergiepourlafrance.fr

www.conventiondesmaires.eu

observatoire.pcet-ademe.fr

